Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260430-DC_2026_114-DE

DC_2026_114

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 23 AVRIL 2026

Secrétaire de séance : Monsieur DOUABIN Stéphane

Nombre de conseillers en exercice : 75 Présents : 59 Votants (dont 8 pouvoirs) : 67	L'an deux mille vingt six, le vingt trois avril le Conseil d'agglomération étant réuni à VITRÉ après convocation légale, Date de convocation : le 17/04/2026

Etaient présents :
Françoise GESLAND - ARGENTRE DU PLESSIS,Pierrick GENDRY - ARGENTRE DU PLESSIS,Martine VERE - ARGENTRE DU PLESSIS,Joël FRIN - ARGENTRE DU PLESSIS,Nathalie CLOUET - BAIS,Eric GLINCHE - BAIS,Stéphane DOUABIN - BALAZE,Mickaël LEFEUVRE - BREAL SOUS VITRE,Joseph NEVEU - BRIELLES,Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX,Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG,Arnaud DUPUIS - CHATEAUBOURG,Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG,Christelle AVERLAND-SCHMITT - CHATEAUBOURG,Eric QUIVIGER - CHATEAUBOURG,André BOUTHEMY - CORNILLE,Magali BUDOR - DOMAGNE,Alexandre BODIN - DOMALAIN,Patricia MARSOLLIER - DROUGES,Michel ERRARD - ERBREE,Marie-Christine MORICE - ETRELLES,Laurent FESSELIER - ETRELLES,Roland LE DROFF - GENNES SUR SEICHE,Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE,Antoine GEFFRAY - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Katia BONNANT - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Olivier DESPREZ - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Ludovic LE SQUER - LA SELLE GUERCHAISE,Serge BERGER - LANDAVRAN,Aurélien THEBERT - LE PERTRE,Chrsitelle HALLET - MARPIRE,Jean-Yves LEBLANC - MONDEVERT,Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR,Patrick GUEGUIN - MONTREUIL SOUS PEROUSE,Anne-Marie MORLIER - MOULINS,Sophie HUNAULT - MOUSSE,Yves COLAS - MOUTIERS,Frédéric MARTIN - POCE LES BOIS,Jean-Claude DENOUAULT - PRINCÉ,Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES,Yves GUERIN - ST CHRISTOPHE DES BOIS,Myriam ALEXANDRE - ST GERMAIN DU PINEL,Philippe JEULAND - ST JEAN SUR VILAINE,Elisabeth BRUN - ST M'HERVE,Michel SAUVAGE - TAILLIS,Yannick FOUET - TORCE,Bruno DELVA - VAL D'IZE,Aurélie BOUVET ADAM - VAL D'IZE,Samuel URIEN - VERGEAL,Laurence DELAUNAY - VISSEICHE,Pierre LEONARDI - VITRE,Paul LAPAUSE - VITRE,Lionel LE MIGNANT - VITRE,Pauline SEGRETAIN - VITRE,Sophie MARQUANT - VITRE,Philippe MAIGNAN - VITRE,Carine GERMOND - ,Patrick PLANCHET - ,Erwann ROUGIER - VITRE

Ont donné pouvoir :
Jean-Marc MAILLARD donne pouvoir à Magali BUDOR,Karine MOREL donne pouvoir à Patricia MARSOLLIER,Christine HEUDE donne pouvoir à Patrick PLANCHET,Fabien LAMIRE donne pouvoir à Pierre LEONARDI,Freddy ANDRIEUX BIZEL donne pouvoir à Carine GERMOND,Vanessa ALLAIN donne pouvoir à Philippe MAIGNAN,Anne BRIDEL donne pouvoir à Sophie MARQUANT,Nadège LE FLOCH donne pouvoir à Erwann ROUGIER

Etaient absents :
Elisabeth CARRE,Hubert DESBLES,Jean-Luc DUVEL,Thierry PIGEON,Jean-Luc DELAUNAY,Marie-Louise BERHAULT,Vincent SINOQUET,Alexandra LEMERCIER

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260430-DC_2026_114-DE

DC_2026_114

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 23 AVRIL 2026

- Désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1413-1 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 24 mars 2026 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;
Vu la délibération n° 2026_103 du Conseil d'agglomération en date du 10 avril 2026 relative à la création de la commission consultative des services publics locaux et définissant sa composition telle que suit :

- 12 membres titulaires, dont la moitié issue du Conseil d'agglomération ;
- 12 membres suppléants, dont la moitié issue du Conseil d'agglomération ;

Considérant que les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière ;

Considérant que cette commission, présidée par le Président de Vitré Communauté, ou son représentant, comprend des membres de l'assemblée délibérante, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux, nommés par l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ;

Considérant qu'en fonction de l'ordre du jour, la commission peut, sur proposition de son Président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile ;

Considérant que la commission examine chaque année sur le rapport de son Président :
1° Le rapport établi par le délégataire de service public ;
2° Les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement ;
3° Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;
4° Le rapport établi par le titulaire d'un marché de partenariat ;

Considérant qu'elle est consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur :
1° Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ne se prononce ;
2° Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;
3° Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ne se prononce ;
4° Tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service ;

Considérant que le Président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente ;

Considérant que tous les membres titulaires et suppléants représentants des usagers et des habitants ne sont pas listés nominativement dans l'attente de leur nomination en réunion de bureau de leur association ou chambre en tant que membre de la commission consultative des services publics locaux ;

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260430-DC_2026_114-DE

DC_2026_114

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

Il vous est proposé de définir la composition de la commission consultative des services publics locaux de Vitré Communauté telle que suit :

Membre de droit
Le Président ou son représentant

Membres titulaires issus du conseil d'agglomération
Jean-Luc DELAUNAY
Michel ERRARD
Antoine GEFFRAY
Pierre LEONARDI
Pierrick GENDRY
Jean-Luc DUVEL
Membres titulaires représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux
Nadine MARAIS (UFC QUE CHOISIR)
Jacques LE LETTY (Vitré Tuvalu)
Daniel GANDON (La Gaule Vitréenne)
Roland LE DROFF (CCI d'Ille-et-Vilaine)
Un membre de la CLCV
Un membre de la Chambre d'agriculture
Membres suppléants issus du conseil d'agglomération
Aude DE LA VERGNE
Paul LAPAUSE
Alexandre BODIN
Vanessa ALLAIN
Ludovic LE SQUER
Yves GUERIN
Membres suppléants représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux
Gérard CAILLET (UFC QUE CHOISIR)
Vincent BARRAIS (Vitré Tuvalu)
Jean-Yves TARABEUX (La Gaule Vitréenne)
Jean-Louis TURMEL (CCI d'Ille-et-Vilaine)
Un membre de la CLCV
Un membre de la Chambre d'agriculture

- de préciser qu'en fonction de l'ordre du jour, la commission peut, sur proposition de son Président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260430-DC_2026_114-DE

DC_2026_114

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

Il est procédé au vote :

Nombre de votants : 67

- **Abstention : 0**
- **Nombre de voix pour : 67**
- **Contre : 0**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'agglomération, approuvent la délibération à l'unanimité des votants.

Le Président
Teddy REGNIER

Signé par Teddy REGNIER
Président de Vitré Communauté
4 mai 2026

Le Secrétaire de séance,
Stéphane DOUABIN

Signé par Stephane DOUABIN
3e vice-président en charge des finances, de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et des contractualisations.
6 mai 2026

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.